



RAPPORT ANNUEL 2023

SIENNA ACTIONS FRANCE







SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2023.....	5
Objectifs et politique d'investissement	6
GESTION FINANCIERE	7
Évolution de la valeur liquidative	8
Performances du fonds	8
Analyse du risque	8
Allocation d'actifs	9
Répartition sectorielle hors OPC en %.....	9
Répartition géographique hors OPC en %	9
Principaux mouvements du fonds	10
Conjoncture économique	11
Mot du gérant.....	15
Autres informations	16
Pourcentage OPC interne.....	19
Actif moyen.....	19
Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice	19
ETATS FINANCIERS	21





Synthèse du fonds au 31/03/2023

DATE D'AGREMENT AMF : 30/06/1989

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Actions françaises

Code ISIN : FR0007449988

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
DELOITTE & ASSOCIES

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 5

INDICE DE REFERENCE :
100% SBF 120 NR EUR

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 32,07 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 1 000,360 €
+ haut sur 12 mois : 1 012,690 €
+ bas sur 12 mois : 781,170 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com



Objectifs et politique d'investissement

TYPE : SIENNA ACTIONS FRANCE est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30/06/1989

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification ' Actions Françaises ', a pour objectif de rechercher une performance, nette de frais, à long terme, au moins égale à celle mesurée par l'indice de référence, le SBF 120 (dividendes nets réinvestis). La gestion du Fonds n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est fourni qu'à titre d'indicateur de comparaison. L'exposition au risque de change ou à des marchés autres que le marché français doit rester accessoire.

Caractéristiques essentielles du Fonds : La gestion active du portefeuille est fondée sur des convictions à long terme avec un nombre de titres restreint par rapport à l'indice de marché large. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres. Dans le cadre de la gestion du Fonds, la sélection active des actions françaises offrant des perspectives de valorisation sur le long terme constitue la principale source de valeur ajoutée. La gestion est fondée sur une approche fondamentale privilégiant l'analyse ' ascendante ' des sociétés (analyse des éléments économiques et financiers de la société visant à déterminer la valeur ' intrinsèque ' à partir de l'actualisation des résultats futurs) et, dans une moindre mesure, l'analyse ' descendante ' sur les marchés et les secteurs (évaluation des secteurs en fonction de l'environnement actuel, l'évolution concurrentielle et l'attractivité des perspectives). La performance du Fonds provient majoritairement de la sélection de titres, et accessoirement de l'allocation sectorielle ainsi que la maîtrise des facteurs de risque identifiés qui permet l'adéquation des sources de risque à la valeur ajoutée réalisée.

Le Fonds est exposé entre 70 % et 100 % de son actif net aux marchés actions de toutes tailles de capitalisations dont 35 % maximum de petites capitalisations. Le Fonds peut également investir dans la limite de 30 % de son actif net en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 2. Par ailleurs, le Fonds se réserve la possibilité de détenir jusqu'à 10 % de son actif net des parts ou actions d'OPC actions et/ou monétaires dont des OPC indiciels (' trackers '). Le gérant peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir et/ou d'exposer le Fonds au risque actions. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Fonds, sans rechercher de surexposition.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

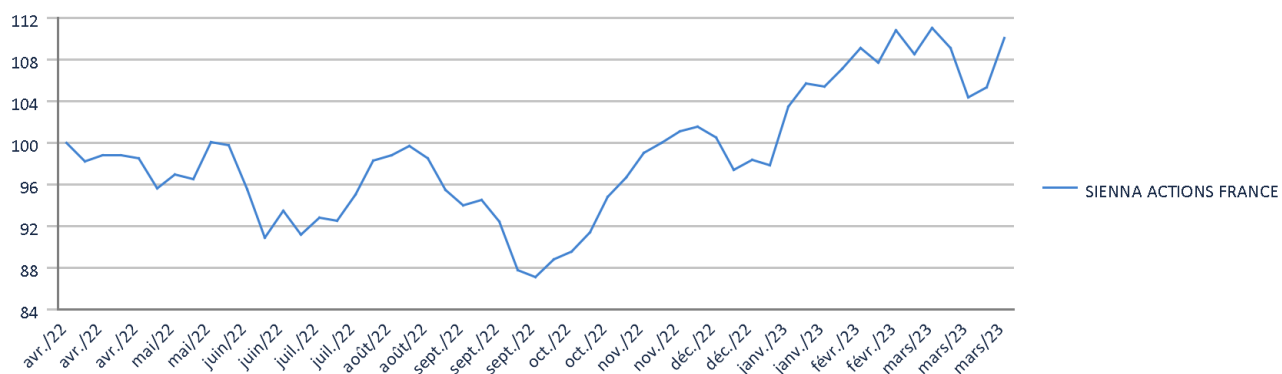
PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

10,48 68,13 33,99 112,73

Indice de référence

10,72 71,29 48,85 139,41

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

10,48 18,91 6,03 7,84

Indice de référence

10,72 19,65 8,28 9,12

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA ACTIONS FRANCE

2022 2021 2020 2019 2018

-7,98 26,65 -8,07 24,59 -13,57

Indice de référence

-8,24 28,35 -5,07 28,02 -9,70

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans 5 ans

18,09 19,79 20,14

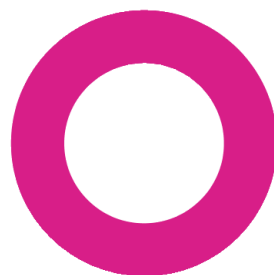
18,65 20,34 20,48

1,50 2,01 1,99

0,54 0,96 0,31

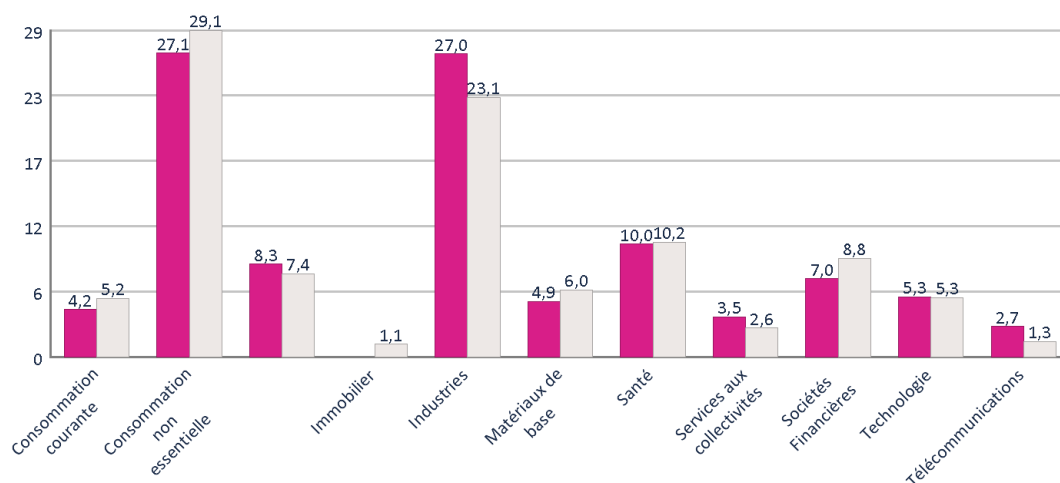
-0,16 -0,37 -1,13

Allocation d'actifs

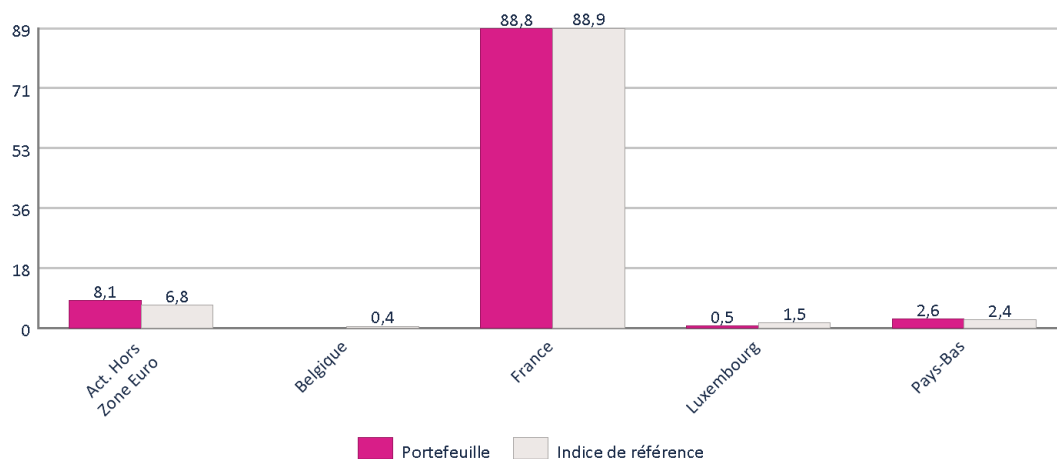


■ Actions 100%

Répartition sectorielle hors OPC en %



Répartition géographique hors OPC en %



Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM Monétaire	3 857 193	SIENNA MONETAIRE ISR A	FR0007081278	OPCVM Monétaire	4 009 286
TOTALENERGIES SE PARIS	FR0000120271	Action	532 962	LVMH MOET HENNESSY	FR0000121014	Action	973 496
LVMH MOET HENNESSY	FR0000121014	Action	506 207	AIRBUS SE	NL0000235190	Action	455 408
SCHNEIDER ELECT SE	FR0000121972	Action	479 075	AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	Action	306 639
SANOFI	FR0000120578	Action	380 303	SOCIETE GENERALE	FR0000130809	Action	299 078
STMICROELECTRONICS/P	NL0000226223	Action	370 718	SANOFI	FR0000120578	Action	271 000
SAFRAN	FR0000073272	Action	322 937	LYXOR ETF CAC 40D	FR0007052782	OPCVM Actions	261 148
ACCOR	FR0000120404	Action	320 133	TOTALENERGIES SE PARIS	FR0000120271	Action	252 127
VEOLIA ENVIRONNEMT	FR0000124141	Action	292 910	CARREFOUR	FR0000120172	Action	252 072
VINCI SA (PARIS)	FR0000125486	Action	286 324	EDF	FR0010242511	Action	250 513



Conjoncture économique

Après un reflux marqué de l'aversion pour le risque en début d'année, la multiplication des signaux négatifs quant à la dynamique inflationniste ainsi que l'apparition d'un stress bancaire aux Etats-Unis auront rapidement inversé la dynamique tout en accentuant la pression sur les banques centrales, désormais prises entre le marteau et l'enclume dans leur combat contre l'inflation d'une part et les craintes d'une récession économique mondiale d'autre part. Si les taux souverains ont temporairement franchi à la hausse des records décennaux des deux côtés de l'Atlantique, leur rechute par la suite a grandement contribué à la résilience des marchés d'actions, portés également par la réouverture de l'économie chinoise et le retour des prix de l'énergie à des niveaux plus soutenables.

La bonne dynamique de la croissance économique mondiale a ainsi été le fait marquant des premières semaines de l'année avec des indicateurs économiques globalement très bien orientés sur l'ensemble des principales zones géographiques. Cela ne va cependant pas sans un retour sensible des pressions inflationnistes face à une consommation plus résiliente qu'anticipé et un marché du travail qui tarde à se détendre. En zone euro, cela a notamment forcé la BCE à maintenir le cap de son resserrement monétaire en procédant à deux hausses successives de 50 pb de ses taux directeurs, une trajectoire adoptée également en Angleterre par la BoE (50 pb puis 25 pb).

La hausse induite sur les taux souverains n'aura cependant pas été durable (globalement stable sur le trimestre à -9 pb pour le taux à 10 ans allemand et -12 pb pour l'échéance française) face à l'apparition d'un stress bancaire, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe avec les déboires de Credit Suisse. Bien que la BCE ait rassuré quant à la solidité des banques européennes et insisté quant à sa capacité à assurer à la fois la stabilité du système financier et à mener sa lutte contre l'inflation, les investisseurs ont nettement ajusté la trajectoire de la politique monétaire de la BCE dans un sens plus accommodant. Cette vague de stress est néanmoins contenue pour l'heure et les inquiétudes se dissipent progressivement en l'absence de nouvel accident dans le secteur bancaire.

Ceci alimente l'optimisme sur les marchés d'actions qui restent bien décidés à regarder au travers des perturbations de court terme (+7,8% pour le Stoxx Europe 600 depuis le début de l'année, et même +13,1% pour le CAC 40). Ces derniers ont également profité d'une saison de résultats du T4-2022 bien meilleure qu'attendu et des entreprises qui semblent globalement bien armées pour faire face au ralentissement à venir de l'économie via de forts leviers de réduction des coûts.

Aux Etats-Unis, la Fed a globalement dû faire face à la même équation, en relevant certes ses taux directeurs via deux hausses de 25 pb, mais en soulignant l'incertitude quant à l'ampleur du durcissement à venir des conditions d'octroi de crédit. L'intervention des régulateurs américains suite à la faillite de SVB, Signature Bank et Silvergate Capital a cependant permis de réduire d'un cran les tensions. Les taux souverains américains ont ainsi connu une chute plus marquée aux Etats-Unis que sur le Vieux continent (-27 pb pour l'échéance à 10 ans sur le trimestre), entraînant dans leur sillage une légère baisse du dollar (-1% pour le DXY, et -2% face à l'euro). Cette baisse des taux en grande partie due à la partie réelle de la courbe (à -22 pb, i.e. hors anticipations d'inflation) a surtout bénéficié aux entreprises technologiques à l'image du Nasdaq (+16,8%) qui surperforment largement l'indice généraliste S&P 500 (+7,0%).

Par ailleurs, la baisse drastique des prix de l'énergie a constitué un facteur haussier supplémentaire pour les marchés d'actions, et contribué au reflux de l'aversion au risque, grâce notamment à l'effondrement des cours du gaz (-40% à 46 €/MWh) dans le sillage d'une météo particulièrement clémente. Si les cours du brut s'inscrivent eux-aussi en baisse (-9% pour le Brent à 79 \$/baril), il faut davantage y voir les effets toujours prégnants du stress bancaire et les craintes d'une récession d'ampleur, ainsi que la résilience des exportations russes et l'inefficacité des sanctions occidentales. L'intervention de l'OPEP hier 2 avril via des coupes de production significatives est toutefois de nature à offrir un soutien structurel au Brent.



Enfin, la réouverture de l'économie chinoise a été un thème marquant du trimestre, notamment dans la phase initiale de hausse des indices actions, même si l'arrivée plus tardive qu'espéré des premiers effets sur l'activité et le regain de tensions avec les Etats-Unis ont ensuite refroidit l'enthousiasme des marchés locaux (Hang Seng à +3,1%). Une tendance qui a également influencé le cours des métaux industriels comme le cuivre (+7,5%) et l'aluminium (stable), tandis que le cours de l'or (+9%) a largement profité de son aspect refuge pendant la phase de stress bancaire.

Notons à l'inverse la sous-performance notable des indices indiens sur le trimestre qui, avec -3% pour le Sensex, sont les seuls à afficher une performance négative en raison des déboires ayant affecté le conglomérat Adani.

LES MARCHES ACTIONS

Le début de période a été marqué par une poursuite de la baisse enclenchée le trimestre précédent sur fond de risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed, tandis que les perspectives des entreprises étaient relativement prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix.

Le troisième trimestre 2022 a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est ensuite accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre 2022, les marchés d'actions européens ont fortement rebondi mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

En effet, ces derniers ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

Après une année 2022 qui a été marquée par un tour de vis sans précédent de la part des banques centrales, ayant provoqué une forte destruction de valeur sur les actifs financiers (c'est la 1ère fois dans l'histoire que le S&P et les bons du Trésor à 10 ans US sont en baisse de plus de 10% sur une année calendaire), les investisseurs ont profité d'un début d'année en fanfare avec l'un des meilleurs mois de janvier de l'histoire. La baisse plus prononcée que prévue de l'inflation et le ralentissement du rythme des salaires ont renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire. La thématique de la réouverture de la Chine a été l'autre facteur déterminant qui a contribué au sentiment positif sur le cycle économique pour 2023. Ce mouvement haussier particulièrement prononcé en Europe s'explique par deux éléments principaux : la forte baisse des prix de l'énergie qui a alimenté un sentiment positif et des bonnes surprises économiques.

Du côté des banques centrales, le message semblait plus constructif début février à l'image des perspectives d'inflation « plus équilibrées » citées par la BCE et au « processus de désinflation qui a débuté » selon Powell. Les marchés ont profité d'une excellente saison de résultats d'entreprises qui affichent des marges records et gratifient leurs actionnaires de généreux retours de cash.



En résumé L'année aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horribilis au cours de laquelle on aura connu que trois hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont deux au cours du dernier trimestre et un premier trimestre exceptionnel.

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux. Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictif des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Georgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.



Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itrax qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T3 2022. Malgré l'invasion russe en l'Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme est désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semble désormais dépassé mais l'inflation sous-jacente accélère toujours. Par ailleurs, la zone euro semble éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année sont donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer.

En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux fait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipe que le cycle de hausse des taux est désormais terminé aux Etats-Unis et sera limité à 50 bps en Europe.

Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrit à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminent le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnent donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitent les dégâts.



Mot du gérant

POLITIQUE DE PLACEMENT ACTIONS

La perspective d'un changement de politique monétaire nous a conduit à renforcer notre biais en faveur des valeurs de rendement en favorisant les Banques, les Voyages et Loisirs et les Télécoms au détriment du Luxe et de la Technologie, secteurs qui nous semblaient moins attractifs.

Notre conviction relative à ce positionnement a été renforcée par un changement de perception des investisseurs à l'égard des entreprises aux valorisations élevées dont les bonnes publications n'étaient plus saluées par le marché et que les déceptions étaient très sévèrement sanctionnées.

Bien que vigilants aux premiers signes d'essoufflement de l'économie pour un éventuel rééquilibrage du portefeuille, nous avons commencé à positionner le portefeuille sur des valeurs exposées à la réouverture de l'économie et à la reprise de la mobilité mondiale. Nous avons entré en portefeuille Elis, une valeur exposée à l'hôtellerie et à la restauration, ainsi que Worldline. Ce dernier profite d'une histoire de croissance structurelle dans les paiements digitaux, en plus de sa sensibilité à la réouverture des économies post crise covid et des perspectives de M&A, avec une valorisation qui reflète des craintes sur la concurrence qui nous semblaient exagérées. Ces opérations ont été financées par la prise de profits sur des valeurs de la Santé qui avaient bien résisté à la baisse des marchés.

En début d'été, nous avons atténué la sensibilité du portefeuille au cycle économique puis nous sommes revenus en fin de période estivale, de manière sélective, sur les valeurs de croissance qui étaient revenues à des niveaux de valorisation plus raisonnables (rééquilibrage au sein de la Technologie) tout en maintenant des biais en faveur des banques et services au détriment de l'industrie.

Le retour sur les valeurs de croissance s'est fait via un repositionnement sur les thèmes plus structurels de moyen terme : renforcement des infrastructures énergétiques et renouvelables (vs régulées) au détriment de la consommation discrétionnaire, de l'industrie et de la technologie.

Le portefeuille en fin d'année est équilibré entre des entreprises de croissance de qualité et au bilan solide, désormais à des valorisations acceptables et des secteurs plus cycliques tels que l'énergie et les matières premières dont les dynamiques de révisions bénéficiaires positives limitent les risques de baisse.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/03/2023) :

- suivant la méthode brute : 101%,
- suivant la méthode de l'engagement : 101%.

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La prise en compte du risque de durabilité ne semble pas pertinente au regard de la stratégie d'investissement du fonds ».

Investissements durables

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2023 est égal à 0,06 % de l'actif net.

Actif moyen

	Part A	Total
Actif net moyen	28 003 680,04	28 003 680,04

Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

Frais de fonctionnement et de gestion	Part A
dont :	1,58%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds	1,58%
- frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise	0,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,00%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPC	0,14%
Ces autres frais se composent en :	
- commissions de surperformance	0,01%
- frais de transaction	0,13%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,72%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.



ETATS FINANCIERS

SIENNA ACTIONS FRANCE (ex MHGA OPAL ACTIONS FRANCE)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

SIENNA ACTIONS FRANCE (ex MHGA OPAL ACTIONS FRANCE)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA ACTIONS FRANCE (ex MHGA OPAL ACTIONS FRANCE),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA ACTIONS FRANCE (ex MHGA OPAL ACTIONS FRANCE) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 08 décembre 2023

Paris La Défense, le 08 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	31 940 800,66	27 074 577,21
Actions et valeurs assimilées	31 913 849,63	26 905 116,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 913 849,63	26 905 116,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	17 801,03	169 460,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 801,03	169 460,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	9 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	54 751,55	274 746,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	54 751,55	274 746,60
COMPTES FINANCIERS	130 378,27	110 405,52
Liquidités	130 378,27	110 405,52
TOTAL DE L'ACTIF	32 125 930,48	27 459 729,33

BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 771 344,34	24 119 502,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	874 759,06	2 305 811,95
Résultat de l'exercice (a,b)	426 465,15	887 158,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	32 072 568,55	27 312 472,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 150,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	9 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	44 211,93	147 256,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	44 211,93	147 256,35
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	32 125 930,48	27 459 729,33

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	654,53	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	845 119,00	1 451 021,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	845 773,53	1 451 021,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	300,56	480,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	300,56	480,65
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	845 472,97	1 450 540,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	444 766,79	479 336,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	400 706,18	971 203,78
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 758,97	-84 045,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	426 465,15	887 158,78

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net hors OPC SIENNA GESTION	1.6 % maximum l'an
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant
		Frais de gestion	Actif net
4	Commissions de mouvement (*)	Néant	Néant
5	Commission de surperformance (**)	Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence le SBF 120 (dividendes nets réinvestis).

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

- (1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.
- (2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond au **SBF 120** (dividendes nets réinvestis). Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien www.sienna-gestion.com.
- (3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.
 Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.
 A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision. En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné est reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SIENNA ACTIONS FRANCE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	27 312 472,98	28 501 667,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 029 795,61	10 709 120,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 425 786,92	-14 395 706,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 289 143,99	3 903 442,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-448 992,86	-766 925,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	52 020,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-36 006,81	-65 727,34
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 890 066,38	-1 544 601,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 767 243,87</i>	<i>3 877 177,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 877 177,49</i>	<i>-5 421 778,74</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	9 150,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 150,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	400 706,18	971 203,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	32 072 568,55	27 312 472,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	366 700,00	1,14
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	366 700,00	1,14

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 378,27	0,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	130 378,27	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	27 500,00
	Coupons et dividendes en espèces	27 251,55
TOTAL DES CRÉANCES		54 751,55
DETTES		
	Frais de gestion fixe	42 070,06
	Frais de gestion variable	1 426,99
	Autres dettes	714,88
TOTAL DES DETTES		44 211,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		10 539,62

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 499	3 029 795,61
Parts rachetées durant l'exercice	-1 603	-1 425 786,92
Solde net des souscriptions/rachats	1 896	1 604 008,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 061	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	443 339,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,58
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 426,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			17 801,03
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	17 801,03
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			17 801,03

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	426 465,15	887 158,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	426 465,15	887 158,78

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	426 465,15	887 158,78
Total	426 465,15	887 158,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	874 759,06	2 305 811,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	874 759,06	2 305 811,95

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	874 759,06	2 305 811,95
Total	874 759,06	2 305 811,95

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net en EUR	44 044 024,17	18 564 579,89	28 501 667,31	27 312 472,98	32 072 568,55
Nombre de titres	59 134	31 202	34 119	30 165	32 061
Valeur liquidative unitaire	744,81	594,98	835,36	905,43	1 000,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,38	56,93	-21,80	76,43	27,28
Capitalisation unitaire sur résultat	11,71	15,63	2,83	29,41	13,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ACCOR	EUR	10 465	313 636,05	0,98
AIRBUS SE	EUR	6 543	806 621,04	2,51
AIR LIQUIDE	EUR	8 482	1 307 924,40	4,07
ALD SA	EUR	14 700	158 760,00	0,49
ALSTOM	EUR	17 505	439 025,40	1,37
ARKEMA	EUR	1 150	104 420,00	0,32
ATOS SE	EUR	7 000	79 730,00	0,25
AXA	EUR	26 931	758 511,62	2,36
BIOMERIEUX	EUR	2 000	194 000,00	0,61
BNP PARIBAS	EUR	15 785	871 489,85	2,72
BOLLORE SE	EUR	50 000	284 500,00	0,89
BOUYGUES	EUR	5 000	155 450,00	0,48
CAPGEMINI SE	EUR	2 650	452 487,50	1,41
CARREFOUR	EUR	20 193	376 195,59	1,17
CGG SA	EUR	301 821	214 775,82	0,67
CREDIT AGRICOLE	EUR	23 560	244 976,88	0,77
DANONE	EUR	8 259	473 323,29	1,47
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1 000	182 600,00	0,57
DASSAULT SYST.	EUR	9 000	340 875,00	1,06
DERICHEBOURG	EUR	33 205	179 307,00	0,56
EIFPAGE	EUR	1 500	149 610,00	0,47
ELIS	EUR	14 000	246 960,00	0,77
ENGIE	EUR	24 214	352 894,84	1,10
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 558	756 628,00	2,36
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	12 257	244 465,87	0,76
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 600	150 720,00	0,47
GETLINK SE	EUR	10 000	151 900,00	0,47
HERMES INTERNATIONAL	EUR	513	956 232,00	2,98
ID LOGISTICS GROUP	EUR	676	185 224,00	0,58
INTERPARFUMS	EUR	2 750	190 575,00	0,59
KERING	EUR	1 287	772 200,00	2,41
L'OREAL	EUR	2 973	1 222 646,25	3,81
LEGRAND SA	EUR	4 429	372 390,32	1,16
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 137	2 648 882,80	8,26
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	6 428	96 098,60	0,30
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	2 705	76 822,00	0,24
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 600	213 902,00	0,66
NEOEN SA	EUR	8 525	246 798,75	0,77
NRJ GROUP	EUR	20 000	136 800,00	0,43
ORANGE	EUR	40 888	447 805,38	1,40
PERNOD RICARD	EUR	1 450	302 615,00	0,94
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 834	275 204,52	0,86
RENAULT SA	EUR	6 000	225 600,00	0,70
RUBIS	EUR	7 000	172 690,00	0,54

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAFRAN SA	EUR	5 174	706 457,96	2,20
SAINT-GOBAIN	EUR	7 100	371 472,00	1,16
SANOFI	EUR	22 486	2 253 996,64	7,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	11 030	1 695 090,40	5,29
SEB	EUR	2 150	225 320,00	0,70
SOCIETE GENERALE SA	EUR	10 053	208 951,61	0,65
SOITEC SA	EUR	750	110 700,00	0,35
SPIE SA	EUR	16 000	427 840,00	1,34
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	14 000	275 170,00	0,86
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	22 000	178 970,00	0,56
THALES	EUR	3 000	409 050,00	1,28
TOTALENERGIES SE	EUR	39 495	2 146 948,20	6,70
TRIGANO SA	EUR	1 500	180 000,00	0,56
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	8 357	204 412,22	0,64
VALLOUREC	EUR	22 865	265 691,30	0,82
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	18 726	531 818,40	1,66
VERIMATRIX SA	EUR	31 529	19 737,15	0,06
VINCI SA	EUR	8 734	923 358,48	2,88
VIVENDI	EUR	35 675	331 777,50	1,04
WORLDLINE SA	EUR	7 000	273 770,00	0,86
TOTAL FRANCE			30 274 806,63	94,40
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	4 687	161 092,19	0,50
TOTAL LUXEMBOURG			161 092,19	0,50
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	1 900	134 102,00	0,42
STELLANTIS NV	EUR	38 722	648 051,39	2,02
TOTAL PAYS-BAS			782 153,39	2,44
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	14 213	695 797,42	2,17
TOTAL SUISSE			695 797,42	2,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			31 913 849,63	99,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées			31 913 849,63	99,51
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	151	17 801,03	0,05
TOTAL FRANCE			17 801,03	0,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 801,03	0,05
TOTAL Organismes de placement collectif			17 801,03	0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé	EUR	5	9 150,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			9 150,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			9 150,00	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			9 150,00	0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-9 150	-9 150,00	-0,03
TOTAL Appel de marge			-9 150,00	-0,03
Créances			54 751,55	0,17
Dettes			-44 211,93	-0,14
Comptes financiers			130 378,27	0,41
Actif net			32 072 568,55	100,00

Parts SIENNA ACTIONS FRANCE	EUR	32 061	1 000,36
------------------------------------	------------	---------------	-----------------